



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS
DE NANTERRE**

N° Spécial

15 Avril 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CASH de Nanterre du 15 Avril 2021

SOMMAIRE

| Décisions | Date | CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE | Page |
|-----------------------------|-------------|---|-------------|
| CASH/EPSRP/SG N° 2021-08 | 01.04.2021 | Décision CASH/EPSRP/SG portant délégation de signature à M. François MIZZI - Pour la direction des affaires financières | 3 |
| CASH/SG N° 2021-11 | 01.04.2021 | Décision CASH/SG portant délégation de signature à Mme Anne-Marie ELELOUE - Pour la direction des affaires financières | 4 |

CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE

**Décision n°2021-08 CASH/EPSRP/SG
Portant délégation de signature à M. François MIZZI
Pour la direction des affaires financières**

La directrice,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu le décret du 9 mai 1990 relatif à l'administration et au fonctionnement du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu le décret n°2010-450 du 3 mai 2010 relatif au centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant l'organigramme de la direction commune ;

Décide

Article 1

Une délégation permanente est donnée à **monsieur François MIZZI**, directeur des affaires financières, en charge du projet investissement du nouvel hôpital, à l'effet de signer, au nom de la directrice :

- tout acte, correspondance, document comptable, bordereaux de mandats et titres se rapportant à l'exécution budgétaire et aux procédures d'admissions et de facturation de l'EPS Roger Prévot et du CASH de Nanterre, y compris les conventions de tiers payant avec les mutuelles ;
- tout acte de gestion relevant de l'activité de sa direction.

Article 2

Sont exclus de la présente délégation :

- les contrats d'emprunts ;
- les notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa direction ;
- les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 5 avril 2021 et abroge la décision 2019-22 EPS Roger Prévot et 557 CASH.

Article 4

La présente décision est notifiée à l'intéressé. Elle est consultable sur les intranets et les sites internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles. Elle est transmise aux comptables des établissements et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

À Nanterre, le 1^{er} avril 2021

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE

**Décision n°2021-11 CASH/SG
Portant délégation de signature à Mme Anne-Marie ELELOUE
Pour la direction des affaires financières**

La directrice,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu le décret du 9 mai 1990 relatif à l'administration et au fonctionnement du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu le décret n°2010-450 du 3 mai 2010 relatif au centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant l'organigramme de la direction commune ;

Décide

Article 1

En l'absence ou empêchement de monsieur François MIZZI, directeur des affaires financières, délégation de signature est donnée à **madame Anne-Marie ELELOUE**, attachée d'administration chargée des finances, pour la signature des documents et correspondances administratives suivants relatifs à la direction des affaires financières sur le CASH de Nanterre :

- bordereaux de mandats et de titres de recettes ;
- correspondance du secrétariat des finances ;
- enquêtes et communication des données financières de l'établissement ;
- télétransmission des données budgétaires ;
- attestations relatives aux données budgétaires ;
- autorisations d'absence.

Article 2

Sont exclus de la présente délégation :

- les contrats d'emprunts ;
- les notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa direction ;
- les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 5 avril 2021 et abroge la décision 2019-22 EPS Roger Prévot et 557 CASH.

Article 4

La présente décision est notifiée à l'intéressée. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

À Nanterre, le 1^{er} avril 2021

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>